

LE MAIRE

☎ 03 88 20 83 52

N/Réf :
00 0027/10-AKM/MS

Objet :
Réponse au rapport d'observations définitives.

Bischheim,
le 27 mai 2010

RECOMMANDE AVEC A.R.

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 28 avril 2010, entrée en Mairie le 29 avril, vous m'avez fait parvenir le rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune au cours des exercices 2005 et suivants.

Conformément à l'article R.241-17 du Code des Juridictions Financières, vous m'avez informé de la possibilité d'apporter une réponse écrite suite à ces observations.

Tel est le sens de la présente :

Les suites du précédent examen de gestion

Je confirme que le syndicat intercommunal pour la gestion de la zone d'activités Hoenheim-Bischheim a été dissout, conformément à mes engagements, son existence n'ayant plus de raison d'être, l'opération étant clôturée.

La gestion budgétaire

Le financement des investissements

Je conviens que le recours à l'emprunt pour financer nos investissements est important et que nos marges de manœuvre sont étroites. Depuis 1983, le recours à l'emprunt a permis de réaliser énormément d'équipements rendant service à la population tout en créant du patrimoine. La commune restera très vigilante quant au recours à l'emprunt. Il sera fait en fonction des possibilités de remboursement et de la nécessité des équipements. Les très grands équipements sont réalisés et il n'existe pas de nécessités impératives d'évoluer dans les investissements de manière à entraîner des difficultés de gestion.

.../...

Le montant de notre endettement est maîtrisé et l'objectif du mandat est d'arriver à son terme, à un endettement inférieur à 1 000 Euros par habitant qui serait supportable pour une gestion optimum. D'ailleurs, les taux d'intérêt étaient favorables dans les dernières années, autour de 4 % sur 2006-2008, ils étaient souvent inférieurs à l'évolution des coûts d'investissement, qui sous la contrainte de la réglementation et des contraintes diverses augmentaient de manière plus rapide, autour de 6 % sur la même période (indice BT01).

Néanmoins, l'évolution favorable des bases physiques fiscales, due au développement de l'urbanisme, de l'habitat reste un élément de marge de manœuvre, qui au fur et à mesure des années a abondé le produit fiscal.

Quant à la ligne de trésorerie, il s'agit d'une donnée d'ajustement entre décaissements et encaissements, elle a été mise en place dans cet objectif. Elle sera, à l'avenir, uniquement destinée à cet usage.

La gestion des parcs de stationnement et le Château du Hochberg

Le parking de la Voûte Etoilée

La gestion des parcs de stationnement rentre dans la politique générale de la ville. Celle-ci a été envisagée comme payant sur les axes stratégiques du développement économique, commercial et social. Il est certain que cette politique du stationnement est une opération de longue haleine, le public étant souvent réticent à se conformer à une discipline contributive.

La conception du stationnement en cité banlieue est plus complexe qu'un centre urbain classique, cependant la mise en route de certaines initiatives a été efficace (aménagement des rues, niches). Notre politique prend plusieurs repères pour le stationnement : stationnement en surface, stationnement en souterrain. Le premier est destiné aux arrêts de courte durée, le deuxième au parking de longue durée. En effet, une étude sur l'activité commerciale de la route de Bischwiller avait révélé que la moitié des clients étaient des clients de passage, de transit, la deuxième moitié étant des autochtones.

Elle a aussi mis en relief le temps de l'arrêt. En moyenne le client X s'arrête pendant dix minutes à Bischheim, alors qu'en Ville de Strasbourg, la durée moyenne de l'arrêt est de 30 à 40 minutes.

Le Parking « Voûte Etoilée » est d'abord destiné au personnel de la maison de retraite (30 places), au personnel de la mairie (20 places), au personnel de l'Hôpital de Jour de l'EPSAN (25 places), à la résidence La Barcarole (10 places), aux habitants du quartier, et aux utilisateurs de longue durée. Son usage est resté en dessous des prévisions car les conditions d'utilisation n'étaient pas à l'optimum surtout au niveau de la sécurité, de l'éclairage, de la surveillance. En 2009, un lifting complet a été opéré. L'installation de la vidéosurveillance, la rénovation de l'éclairage, la sécurisation des lieux permettront d'améliorer la rentabilité. Une concession pourrait remplacer avantageusement une gestion classique.

L'extension de la maison de retraite nécessitera 30 places supplémentaires, d'où autre possibilité d'utilisation. Il s'agira d'établir des conventions permettant de déterminer la part participative de chacun ou l'inclusion d'une clause de réservation. L'accessibilité extérieure a été améliorée et une vraie politique commerciale sera mise en œuvre.

.../...

La commune a la volonté de mettre en place une politique de stationnement dynamique et efficace.

Le parking « Cheval Blanc »

La location du deuxième sous-sol de l'immeuble 31 route de Bischwiller était une opportunité qui s'est présentée et représente un pari sur l'avenir. En effet, une partie des places doit être affectée au stationnement des enseignants des écoles St Laurent de Bischheim.

La mise en stationnement payant de la route de Bischwiller aura aussi des conséquences à terme sur les locations des deux parkings souterrains.

J'ai chargé la SCAEB de mener une politique active de commercialisation et la procédure de mise en concurrence sera lancée en 2010.

La convention d'utilisation du Château du Hochberg

Le contexte d'exploitation va se modifier, vu le développement envisagé du secteur. Il faudra trouver des orientations nouvelles adaptées aux conditions du changement. Cependant, la ville demande le maintien de la colonie de vacances pour les enfants de nos quartiers pendant les vacances scolaires et l'usage pour les séminaires de formation de nos employés, les classes de découverte pour les enfants scolarisés.

La convention sera donc dans un premier temps réactualisée et je prends bonne note de vos remarques concernant la mise en concurrence qui sera organisée en 2010.

Les baux de location

En ce qui concerne les locaux abritant les services de la Ville et du CCAS, le choix de la location avait été fait à l'époque pour ne pas augmenter l'endettement de la commune, pour expérimenter une nouvelle formule de cohabitation (habitat et service public) et qui pourrait évoluer dans la mesure de la réussite d'une telle opération.

Le contrat de location présentait, certes un inconvénient, le prix de la location. Il est possible de faire évoluer la situation en envisageant une propriété municipale qui peut tenir compte de la situation expérimentée et éviter l'hypothèse de l'existence de subventions déguisées. Nous mettrons à l'étude une telle orientation qui règlera ce problème.

Lors de la préparation budgétaire 2010, l'éventualité de l'acquisition de ces locaux, avait été abordée.

Compte tenu des projets d'investissements importants prévus cette année, il n'a pas été possible d'augmenter notre emprunt de 900 000 Euros qui représente la valeur nette comptable de ces locaux.

Néanmoins, cette solution reste envisageable en fonction de notre capacité d'endettement.

.../....

La convention pour l'application du dispositif de plan de relance de l'économie relatif au F.C.T.V.A.

Le Conseil Municipal a pris pour objectif de réaliser un montant d'investissement de 4 MF dans le cadre du plan de relance. Le maintien du décalage de remboursement de TVA à un an serait acquis dès lors que les dépenses dépasseraient le montant de référence de 3 176 543 €.

Au 31 décembre, le montant des dépenses s'établissait à 3 745 349 €. Bien qu'en deçà de l'objectif de 4 millions, elles demeurent bien au-delà du minimum à réaliser.

La méthodologie, le tableau de bord mensuel ont grandement facilité cet objectif. Ils resteront des éléments d'une gestion efficace et performante.

La gestion des ressources humaines

L'écart entre les effectifs budgétaires et les effectifs prévus sera corrigé et un nouveau tableau des effectifs sera soumis au Conseil Municipal.

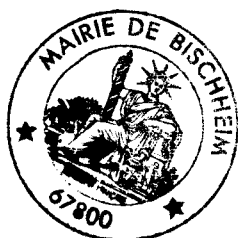
En ce qui concerne la NBI, une vérification complète de son attribution sera effectuée afin qu'elle soit en adéquation avec les fonctions occupées.

L'action culturelle

La Chambre a mené une étude complète et remarquable de l'action culturelle de la Ville et je n'ai pas de remarques à formuler à ce sujet.

Tels sont les divers éléments que je tenais à porter à la connaissance de la Chambre pour répondre aux observations définitives.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma parfaite considération.



LE MAIRE

André KLEIN-MOSSER
1^{er} Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin

**Monsieur le Président de la Chambre
Régionale des Comptes d'Alsace
14 rue du Faubourg de Pierre
67085 STRASBOURG CEDEX**